

UN NUMERO 10 C.

LE

# PEUPLE SOUVERAIN

## JOURNAL DE LYON.

On s'abonne à LYON, au Bureau du Journal, place de la Platière, 12; à PARIS, chez MM. LEJOLIVET et C<sup>ie</sup>, rue Notre-Dame-des-Victoires, 46, et chez M. DELAIRE, rue Jean-Jacques-Rousseau, 3.

(Les Abonnements et les Annonces se paient d'avance.)

Le Peuple Souverain paraît tous les jours, excepté le Dimanche, et donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

Tout ce qui concerne la rédaction et l'administration du PEUPLE SOUVERAIN, doit être adressé franco au Directeur-Gérant.

Prix de l'Abonnement:

	Trois mois.	Six mois.	Un an.
LYON,	8 fr. 50 c.	16 fr.	30 fr.
DÉPARTEMENTS, 12		22	40

Annonces, 25 c.—Réclames, 40 c.

### Sommaire.

Coup d'œil sur la situation. — Dissolution des corps irréguliers. — Une observation sur la Constitution. — Comme on gagne de l'argent. — Lettre de Louis Bonaparte. — Elections municipales de Lyon. — Correspondance particulière du Peuple Souverain: mariage de Béranger; candidature du citoyen ex-prince de Joinville à la représentation nationale. — Assemblée nationale: séances des 29 et 30 mai. — Chronique locale: événements arrivés hier à Perrache; grève des cordonniers; lettre des travailleurs, etc. — Nouvelles des départements. — Nouvelles d'Italie, d'Espagne, d'Allemagne et d'Angleterre. — Faits divers. — Bourse de Paris.

### Lyon, 1<sup>er</sup> Juin 1848.

#### COUP D'OEIL SUR LA SITUATION.

Depuis plus de trois mois le peuple des barricades a proclamé la République; l'Europe en frémit encore!... La France applaudit avec joie et enthousiasme à ce changement que nous appelions de nos vœux depuis quatorze ans. La nation entière sanctionna de ses acclamations la sainte devise qui résume tous nos droits et toutes nos espérances: Liberté, égalité, fraternité. Ce fut un bien beau jour!... Depuis, nous avons dépensé notre enthousiasme en chants nationaux, en fêtes de la Fraternité et de la Concorde, en manifestations ou banquets patriotiques, etc.; nous avons nommé une assemblée nationale, qui nous a dotés d'un gouvernement intérimaire.

Lyon est tranquille, le calme semble renaître partout!... et cependant la confiance ne reparait pas, les affaires restent suspendues, tout languit et tout souffre. D'où vient donc cette contradiction, cette anomalie? d'où vient que ce calme est si triste, et ressemble tant au calme du tombeau? d'où vient qu'il nous oppresse, qu'il nous laisse une arrière-pensée, un malaise général? N'avons-nous pas la République? l'assemblée nationale n'a-t-elle pas proclamé la République démocratique? Eh! oui, nous avons la République? mais qui donc la comprend notre République? Est-ce la bourgeoisie, le commerce? Oh! non. Pour eux, toute révolution se résume en changement de noms et de personnes; mais, bornés dans leurs idées comme dans leurs vues, ou bien mus par les instincts égoïstes de l'intérêt, ils ne veulent pas aller plus loin; l'ordre social pour eux doit rester immuable.

La République réelle, c'est à-dire le mot et la chose, n'est donc comprise que par le peuple; et encore le peuple la sent, la devine, plutôt qu'il ne la comprend. Aussi voit-on le peuple discuter, chercher à s'instruire, à s'éclairer et à bien comprendre la République, qui est son œuvre.

Mais cette forme de gouvernement est-elle donc si intelligible, si obscure, qu'on ne puisse enfin la faire saisir à toutes les intelligences? Non sans doute. C'est, comme tant de gens l'ont écrit, comme chacun le répète, la réforme sociale, et cette réforme sociale consiste dans les trois mots déjà cités plus haut et qui sont la base de la nouvelle société républicaine. C'est la mise en pratique de la liberté, de l'égalité et de la fraternité, trilogie sacrée qui doit être le point de départ de l'édifice social que la génération actuelle va construire pour celles qui lui succéderont.

Par égalité, nous entendons le retour à l'équilibre social, l'abolition des distinctions honorifiques, des titres orgueilleux, des castes, des privilèges, du monopole inique de l'exploitation de l'homme par l'homme. Nous savons que l'égalité de fortune est impossible, il y aura toujours des riches et des pauvres, parce que toujours il y aura des hommes actifs et des paresseux; l'égalité de talents est également une chimère; car enfin la nature est bizarre dans ses dons et elle répand ses faveurs sur qui bon lui semble.

Mais on arrivera à l'égalité possible, à l'équilibre qui fera la force de la société nouvelle, en proclamant les principes suivants:

1° L'impôt basé sur le revenu annuel et progressif, celui qui ne possède rien ne devant rien payer.

2° Le droit au travail reconnu en principe, et un minimum fixé pour les salaires dans chaque industrie. Des ateliers nationaux prêts au besoin, pour occuper les ouvriers auxquels l'industrie privée ne pourrait ou ne voudrait pas donner de travail; et de plus le partage des bénéfices entre le maître et l'ouvrier, entre le bras producteur et le capital.

3° Les écoles et lycées ouverts à tous les enfants, et l'enseignement gratuit à tous les degrés: seul moyen de mettre l'enfant de l'ouvrier à même de lutter d'égal à égal avec le fils du riche.

4° L'enfance, la vieillesse, l'infirmité, protégées et au besoin élevées par l'Etat.

5° Toutes fonctions et emplois publics donnés au talent joint à la vertu, le tout par concours et élection; le cautionnement supprimé, puisque c'est un moyen d'écartier les enfants du peuple d'une foule d'emplois largement rétribués.

6° L'impôt du sang pesant également sur tous les citoyens; car c'est maintenir un privilège que de permettre au riche de se soustraire par argent à la charge de servir sa patrie et d'exposer ses jours pour elle.

Voilà les points principaux de la transformation sociale que nous demandons. Ces principes généraux doivent être la base de tout l'édifice républicain. De là découleront des lois, des institutions, des règlements qui portent dans toutes les artères du corps social l'abondance et la fécondité. Tous les Français béniront la République, qui leur procurera des avantages et un bien-être qui sous le despotisme monarchique étaient le partage exclusif de quelques privilégiés.

Mais, qu'on le sache bien, pour atteindre ce but, il faut travailler activement à y arriver. Que l'on ne croie pas y parvenir par la guerre civile, par des lois calquées sur les anciennes, par un déploiement formidable de forces armées, en un mot par tous moyens violents ou inefficaces.

Pour faire de notre République une réalité et non une fiction, l'assemblée nationale doit renverser d'un seul coup l'ordre social actuel et en reconstruire un nouveau sur les bases que nous venons de développer ci-dessus. Nous comprenons que ce changement complet, ce bouleversement subit amènera des catastrophes, et que ce n'est qu'après quelques années que les heureux résultats de la constitution se feront sentir. Mais n'eussions-nous travaillé que pour la postérité, nous trouverions encore dans nos consciences la douce joie d'avoir légué à nos descendants un bonheur dont avant nous personne n'avait soupçonné l'existence ou la possibilité.

#### Sur la dissolution des corps irréguliers.

Le décret de l'assemblée nationale pour les corps armés irréguliers, vient de recevoir son exécution à Lyon. Sans doute les corps spéciaux sont les suppôts de la tyrannie et ne sauraient, dans une République qui a consacré le grand principe de l'égalité et de la fraternité, subsister. Les citoyens étant égaux entre eux, aucun privilège ne doit être établi; mais ce n'est pas une raison pour chercher à déverser sur les citoyens qui ont fait partie de ces corps, le blâme et le mépris. Voilà donc comme cette caste d'hommes, qui se persuade être encore dans la société une classe à part, reconnaît les services incontestables que ces braves citoyens ont rendus à notre cité!

Une pétition émanant des compagnies de la garde nationale du quai St-Antoine a été adressée aux diverses compagnies pour être signée par elles; jamais on ne vit tant de cynisme, tant d'impudence de la part de ces républicains du lendemain. Où étiez-vous, hommes qui avez pris l'initiative d'une aussi scandaleuse pétition? répandez, où étiez-vous, lorsque le peuple de Paris brisait vos idoles? vous fuyiez terrifiés, redoutant la juste vengeance populaire, tandis que des hommes, aussi courageux que fermes, appuyés par les sympathies de leurs concitoyens, prenaient au nom du peuple les rênes de l'administration municipale que vous aviez lâchement abandonnées, et, au péril de leur vie, ont protégé vos personnes et vos propriétés, avec le concours de ce corps irrégulier de *Voraces* que vous osez aujourd'hui calomnier. Oui, le comité de l'Hôtel de-Ville, les *Voraces*, grâce à leur dévouement, à l'abnégation de leurs personnes, ont rétabli l'ordre dans la cité, et au lieu de mériter le blâme que vous cherchez à déverser sur eux, la cité doit leur être reconnaissante; car ils l'ont préservée,

malgré vos machinations réactionnaires, d'un conflit que vos manœuvres criminelles cherchaient à provoquer: n'espérez pas, hommes insensés, ramener la monarchie sous quelque forme que ce soit; soyez bien avertis que le peuple apprécie vos tentatives, et que si votre aveuglement osait tenter une pareille entreprise, il en ferait bonne justice.

Le peuple est grand et généreux: en 1830, vous lui avez escamoté la révolution qu'il avait faite; en 1848, vous voudriez le *dédommager* par les mêmes moyens; mais le peuple a appris le cas qu'il doit faire de votre faux semblant de patriotisme; il veille, il va s'organiser sérieusement. Le droit de réunion, de discussion, d'association qu'il a reconquis avec la République aux barricades de Février, il va le mettre en pratique; il se formera dans la société des Droits de l'homme et du citoyen, à ces droits politiques dans les réunions de corporation; il avisera aux moyens de l'organisation du travail; chaque classe de travailleurs apportera son concours de lumières, et de son sein sortira la vérité. Vous ne pourrez lui répondre qu'il n'y a rien à faire; vous ne pourrez pas toujours traiter les socialistes d'utopistes, de rêveurs, d'anarchistes; invoquez-vous le langage de vos maîtres et de vos patrons que la révolution de Février a brisés? direz-vous avec vos amis Duchâtel et Guizot, qu'il faut respecter la liberté du commerce et des transactions, les tripotages de bourse, les spéculations honteuses, à l'aide desquelles des fortunes scandaleuses et illicites se sont faites? Le peuple vous répondra qu'il veut la liberté sans licence, des droits égaux pour tous; le droit imprescriptible de vivre en travaillant. Voilà ce que le peuple veut, voilà ce qu'il aura en dépit de votre mauvais vouloir; car il est souverain, il ne faut pas l'oublier, et la voix du peuple est la voix de Dieu.

Ferdinand MESSENEZ, tisseur, capitaine en second de la 6<sup>e</sup> compagnie du 2<sup>e</sup> bataillon, 4<sup>e</sup> légion, place de la Liberté (ci-devant place Louis XVIII), n. 17.

#### UNE OBSERVATION SUR LA CONSTITUTION DE LA RÉPUBLIQUE DE 1848.

Les républicains peuvent dormir tranquilles et attendre avec confiance l'enfantement de la fameuse constitution, puisqu'elle est remise aux soins du sieur Dupin et autres républicains *ejusdem farinae*. Que ne doit-on pas espérer de ce célèbre Dupin, de cet homme qui en juillet 1850 fut chercher un roi dans la laiterie de Neuilly? de cet homme qui fut l'ami constant et le fidèle conseil de son souverain et maître Louis Philippe? Ce digne républicain d'aujourd'hui est bien le même qui tenait à Montrouge les cordons du dais à la fameuse procession des jésuites? Et c'est cet homme que l'assemblée dite nationale choisit pour rédiger la constitution de la République, lui qui, attaché au râtelier du budget avec une ration de plus de 6,000 fr., trouve que les ouvriers des ateliers nationaux gagnent trop de vingt sous par jour? (Commune de Paris.)

#### COMME ON GAGNE DE L'ARGENT.

L'Ami du Peuple avait demandé, il y a quelque temps, des explications au sieur Marrast, le nouveau maire du palais, au sujet d'une somme de 100,000 fr. que ce farouche républicain aurait reçue en son temps de Louis-Philippe, afin de soutenir dans son journal le *National*, les fortifications de Paris. A cette question, le sieur Marrast répondit qu'il repoussait cette insinuation de toute la force de sa vertu.

Si notre mémoire n'est pas fautive, nous nous rappelons aussi que son ami Teste repoussait également de toute l'indignation de son âme d'avoir reçu 100,000 fr. dans l'affaire de Gouhenans; mais cette belle indignation s'évapora en fumée devant ses quittances. Or, l'Ami du Peuple a prétendu que les 100,000 fr. donnés par Louis-Philippe à Marrast se trouvaient inscrits sur le fameux *Livre rouge*.

Pourquoi ne publie-t-on pas le *Livre rouge*? nous aurions le tarif de bien des consciences.

(Commune de Paris.)

#### LETTRE DE LOUIS BONAPARTE.

Londres, 23 mai 1848.

A l'assemblée nationale.

Citoyens représentants,

J'apprends par les journaux du 22 qu'on a proposé dans les bureaux de maintenir contre moi seul la loi d'exil qui frappe ma famille depuis 1816; je viens demander aux représentants du peuple pourquoi je mériterais une semblable peine.

Serait-ce pour avoir toujours publiquement déclaré que, dans mes opinions, la France n'était l'appanage ni d'un homme, ni d'une famille, ni d'un parti?

Serait-ce parce que, désirant faire triompher sans anarchie ni licence le principe de la souveraineté nationale, qui seul pouvait mettre un terme à nos dissensions, j'ai deux fois été victime de mon hostilité contre le gouvernement que vous avez renversé ?

Serait-ce pour avoir consenti, par déférence pour le gouvernement provisoire, à retourner à l'étranger après être accouru à Paris au premier bruit de révolution ? Serait-ce pour avoir refusé par désintéressement les candidatures à l'Assemblée qui m'étaient proposées, résolu de ne retourner en France que lorsque la nouvelle constitution serait établie et la république affermie ?

Les mêmes raisons qui m'ont fait prendre les armes contre le gouvernement de Louis-Philippe me porteraient, si on réclamait mes services, à me dévouer à la défense de l'Assemblée, résultat du suffrage universel.

En présence d'un roi élu par deux cents députés, je pouvais me rappeler d'être héritier d'un empire fondé par l'assentiment de quatre millions de Français.

En présence de la souveraineté nationale, je ne peux et ne veux revendiquer que mes droits de citoyen français ; mais ceux-là, je les réclamerai sans cesse avec l'énergie que donne à un cœur honnête le sentiment de n'avoir jamais démerité de la patrie.

Recevez, citoyens, l'assurance de mes sentiments de haute estime.

Votre concitoyen,

Napoléon-Louis BONAPARTE.

Comme on le voit, les Bonaparte renoncent au trône. Mais tenons-nous toujours sur nos gardes.

#### ÉLECTIONS MUNICIPALES DE LYON.

Selon sa sainte habitude, la coterie religieuse et royaliste répand les bruits les plus calomnieux sur les candidats républicains qui osent se mettre sur les rangs. Les électeurs ne seront pas dupes de ces intrigues ; mais il est bon de les prévenir. Voilà maintenant que la calomnie cherche à dénigrer le citoyen Callès, membre du comité exécutif, qui se présente aux électeurs de la 7<sup>e</sup> section. On nous annonce même que quelques républicains de bonne foi auraient donné dans le piège et se seraient fait les échos et les colporteurs des faux bruits que l'on répand sur le compte de ce citoyen intègre. Nous comptons que les démocrates se tiendront pour satisfaits après avoir lu les quelques lignes qui suivent :

A MES CONCITOYENS.

Lyon, 31 mai 1848.

Porté par quelques amis comme candidat au conseil municipal de la ville de Lyon, j'apprends que des calomniateurs et des méchants, pour repousser ma candidature, répandent sur mon compte les bruits les plus étranges et les plus faux. Je proteste donc, de la manière la plus énergique, contre ces calomnies. Répandus dans l'ombre, il m'est impossible d'en saisir les auteurs ; mais au nom de la justice, au nom de la conscience publique, j'invoque et supplie tous citoyens de me les faire connaître, quel qu'ils soient ; j'en obtiendrai réparation. Depuis longtemps j'appartiens à la démocratie et je combats pour elle sous le régime déchu ; j'ai conspiré, j'ai été condamné comme homme politique ; quoi qu'on fasse, quoi qu'il advienne, je serai toujours ce que mes calomniateurs ne sont pas : républicain de la veille, honnête, sincère, dévoué, et tout en protestant contre la calomnie, j'invite toutes les personnes désireuses de m'interpeller et autres, de vouloir se rendre vendredi 2 juin, six heures précises du soir, salle du club de la Montagne, rue du Peuple (Condé), 56, en séance publique ; je serai heureux d'y répondre et de pouvoir me justifier.

Salut et fraternité.

A. CALÈS.

#### Actes officiels.

Le ministre de l'intérieur arrête :

Le maire de Paris et le commandant supérieur des gardes nationales de la Seine se concerteront pour les propositions relatives aux pensions, secours et indemnités qui devront être accordés aux gardes nationaux blessés et aux veuves et orphelins des gardes nationaux tués à Paris dans la soirée du 13 mai présent mois.

Ces propositions seront soumises au ministre de l'intérieur pour servir d'élément à un projet de loi ouvrant un crédit spécial, avec cette destination, au budget de 1848.

A Paris, le 29 mai 1848.

Signé : RECURT.

— Le ministre de la guerre a décidé qu'en raison des circonstances qui ont interrompu le cours des études dans les lycées et institutions, les candidats qui se présentent cette année pour l'admission à l'école spéciale militaire ne seront pas interrogés sur la cosmographie. Les éléments de cette science, tels qu'ils sont résumés dans le programme, seront obligatoires pour l'admission en 1849.

#### Correspondance particulière du Peuple Souverain.

Paris 30 mai.

On espérait que les interpellations que l'on devait adresser hier au ministre des travaux publics ôteraient enfin tous les doutes au sujet du mystérieux enlèvement du citoyen Emile Thomas ; mais la réponse du citoyen Trélat aux interpellations du citoyen Tascheureau n'a nullement éclairé l'affaire. Le ministre s'est montré plein de réticences à la chambre ainsi qu'il l'avait été au club du Manège, et l'on pouvait conclure de ses paroles que la peur des ateliers nationaux était le principal sentiment qui avait dominé et dominait encore en lui. Ce chiffre de 120,000 ouvriers qui sont em-

brigadés et qui naguère encore étaient sous les ordres du citoyen Emile Thomas l'ont effrayé et il en a fait assez clairement l'aveu. Le citoyen Emile Thomas a non seulement refusé de recevoir les instructions qui lui étaient envoyées, mais il a menacé le ministre, après avoir donné sa démission, de faire un appel aux ouvriers en leur expliquant les motifs de sa démission. Le citoyen Trélat a pensé que ces explications amèneraient nécessairement une révolte des 120,000 travailleurs, et il s'est décidé à brusquer les choses et à envoyer le citoyen Emile Thomas à Bordeaux, mettant à ses côtés deux agents pour être sûr qu'il ne reviendrait pas à Paris avant qu'on ait pu prendre à l'égard des ouvriers nationaux les mesures qui paraissent indispensables dans les circonstances actuelles.

Il y a dans toute cette affaire de graves torts de la part du ministre des travaux publics dont nous reconnaissons cependant les bonnes intentions. L'institution des ateliers nationaux est une charge énorme pour la France, il est vrai ; mais après avoir encouragé les embrigadements sur une grande échelle pendant trois mois, il serait imprudent de vouloir dissoudre tout d'un coup ces immenses rassemblements d'ouvriers.

Il y a dans les instructions transmises au citoyen Thomas deux clauses que tout le monde doit approuver parce qu'elles étaient réclamées depuis longtemps : c'est le congé des ouvriers qui refusent de retourner chez leurs maîtres lorsque ceux-ci ont besoin d'eux, et le renvoi dans les départements des ouvriers qui n'ont pas trois mois de résidence à Paris. Mais la première clause, celle qui force les jeunes gens de 18 à 25 ans à s'enrôler s'ils ne préfèrent être rayés des ateliers nationaux, nous paraît un peu trop arbitraire, et nous comprenons que le citoyen Emile Thomas n'ait pas voulu y souscrire.

— On dit qu'une députation de femmes doit se rendre aujourd'hui chez le citoyen Crémieux, ministre de la justice, pour le remercier chaleureusement d'avoir présenté le projet de décret sur le divorce. On va même jusqu'à dire que quelques-unes de ces dames, dans leur enthousiasme pour celui qu'elles appellent le bienfaiteur du sexe, se proposent d'envoyer à l'Assemblée nationale une adresse exprimant le vœu que la dépouille mortelle du citoyen Crémieux soit un jour déposée dans les caveaux du Panthéon, avec cette inscription en lettres d'or sur son cercueil : *Au plus grand des mortels la patrie reconnaissante.*

Si nous sommes bien informés, l'adresse compte déjà trois signatures.

Il faut pourtant reconnaître que le projet de décret sur le divorce, a été, en général, froidement accueilli. On aurait désiré que le ministre de la justice se fût inspiré davantage de l'esprit de la population française.

Le divorce n'a jamais été vu avec faveur en France, et l'opinion publique n'a jamais honoré ceux qui profitaient du bénéfice de cette loi, à l'époque où elle était en vigueur.

Les arguments les plus spécieux, les plus séduisants ont été allégués en faveur du divorce. Montesquieu, dans ses *Lettres persanes*, a plaidé cette triste cause avec tout le charme de son esprit ; on se plait à le lire ; mais il n'a pu faire autorité. La conscience des peuples civilisés repousse le divorce. Le mal ne procède pas directement du mariage ; il vient de la fausse direction donnée à l'homme dès sa jeunesse, et des vices de la société.

Cet état de choses durera tant que la transformation complète de la société n'aura pas eu lieu, tant que l'aïeance que procure un travail bien rétribué n'aura pas remplacé la misère, tant que l'aristocratie traitera les ouvriers en esclaves et se croira le droit de déshonorer leurs femmes et leurs filles.

— Il y a eu beaucoup d'agitation hier pendant toute la journée, et surtout dans la soirée, sur les boulevards et les quais. Il y avait encombrement aux portes St-Denis et St-Martin, et les groupes présentaient un caractère hostile. Des patrouilles de deux à trois cents hommes, tambour en tête, passaient à chaque instant au milieu des rassemblements pour les dissiper, et l'on a été obligé plusieurs fois de faire des sommations dans la soirée. Le capitaine qui commandait une de ces patrouilles, après avoir vainement essayé de disperser les groupes, s'est vu forcé de croiser la baïonnette, ce qui a décidé les curieux à se disperser.

— Il résulte du relevé qu'on a fait des travailleurs appartenant aux ateliers nationaux qui ont voté aux dernières élections générales du 23 avril, qu'il ne s'élevait, à cette époque, qu'à 57 ou 60,000. Il en résulterait donc que leur nombre aurait doublé en un mois ; car, d'après les déclarations actuelles, leur nombre s'élève à 120,000.

— Voici quelques renseignements exacts sur ce qui s'est passé hier, à 7 heures du soir, devant le passage de l'Opéra et en face de la rue du Helder. Un des bataillons de la 2<sup>e</sup> légion qui stationnait depuis deux heures sur le boulevard, ayant reçu l'ordre de retourner à la mairie, le tambour reçut l'ordre de rappeler les gardes nationaux qui étaient dispersés. A ce moment, cinq ou six individus se précipitèrent sur le tambour pour lui crever sa caisse. Ces hommes furent aussitôt arrêtés par les promeneurs et conduits au poste. On a reconnu qu'ils appartenaient aux clubs dont la fermeture a été décrétée. La ligne qui se trouvait à peu de distance, ne sachant pas ce qui se passait, se mit sous les armes et arriva au pas de charge avec son tambour au milieu des rangs. On ne tarda pas cependant à s'expliquer, et la ligne retourna à son poste aux cris de Vive la ligne ! vive la garde nationale !

A la même heure, un ouvrier tapissier s'est précipité sur un sergent-major de la 2<sup>e</sup> légion, et lui a arraché ses épaulettes. Il a été arrêté, et on l'a reconnu pour un caporal appartenant à la même compagnie que le sergent-major.

— Parmi les personnes arrêtées dans les rassemblements d'hier soir se trouvait, probablement comme curieux, le représentant Astoin, ex-porte faux de Marseille, qui a été relâché aussitôt qu'il a eu justifié de son inviolabilité.

— Un citoyen de Paris, qui indique ses noms et domicile, vient de faire afficher dans Paris une proposition aux électeurs de la Seine pour la candidature de l'ex-

prince de Joinville à l'Assemblée nationale dont il respecte les décisions et les décrets ; en faisant observer, toutefois, que les pouvoirs de cette assemblée dérivant de la souveraineté électorale qui les priment, les représentants ne sauraient s'élever contre une souveraineté incontestable.

Cette candidature était l'objet de discussions infinies, qui se résumaient en définitive par le droit et la liberté pour chaque électeur de voter selon ses inspirations et sa conscience : quelques personnes y voyaient des éléments d'agitation et de passion dangereux à mettre en jeu dans les circonstances actuelles.

— On lit dans le feuilleton de l'Assemblée Nationale, que Béranger vient de se marier, à Passy, avec Mlle Judith, sa servante.

#### ASSEMBLÉE NATIONALE.

Suite et fin de la séance du 29 mai.

Présidence du citoyen BECQUEZ.

Après un vif et long débat, la chambre adopte les deux premiers articles du projet de décret relatif aux rapports de l'Assemblée nationale avec la commission du pouvoir exécutif.

La discussion s'engage sur l'article 3.

La chambre entend successivement divers orateurs.

La séance est levée.

(Correspondance particulière du Peuple Souverain.)

Séance du 30 mai.

Présidence du citoyen SÉNARD.

A une heure la séance est ouverte.

Les abords du palais sont complètement libres. Le service militaire est fait, comme d'habitude, par la garde nationale et la troupe de ligne. On n'a pris aucune disposition extraordinaire. De nombreuses adresses de gardes nationales des principales villes de France sont déposées sur le bureau.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de décret relatif aux relations entre l'Assemblée nationale et la commission du pouvoir exécutif.

Le citoyen président informe l'Assemblée que la commission vient de se retirer dans les bureaux avec les membres du pouvoir exécutif, pour s'entendre sur les modifications à apporter au dernier article de la loi.

La discussion ne pouvant donc être poursuivie, il appelle à la tribune le citoyen Vigoureux pour la lecture d'une proposition.

Le citoyen Vigoureux lit un projet de décret ayant pour objet de continuer les travaux du génie militaire commencés à Langres.

Les développements auront lieu demain.

Le citoyen Amable Dubois donne lecture d'une proposition ayant pour but de fixer les attributions de la commission exécutive. (Mouvements divers.)

La proposition n'est pas appuyée.

Un représentant lit une pétition tendant à abroger l'art. 31 de la loi du 15 avril 1843 autorisant le directeur général gouverneur de l'Algérie, à expulser du territoire de l'Algérie, les citoyens qu'il juge convenable d'en éloigner.

Un autre représentant lit une pétition ayant pour objet d'ouvrir un crédit de 300 millions pour favoriser l'association entre les capitalistes et les travailleurs.

Le citoyen Lemaire lit une proposition ayant pour objet d'obliger les gardes nationaux à s'habiller. Ce projet de décret rend l'uniforme obligatoire. Un état serait dressé des gardes nationaux qui seraient absolument dans l'impossibilité de faire les frais de l'habillement.

Le citoyen Ferrouillat lit un projet de décret tendant à modifier les dispositions du décret sur les prud'hommes, en ce qui concerne quelques grandes villes industrielles.

Ces propositions sont toutes appuyées.

Le citoyen président : J'ai reçu hier soir une pétition des ouvriers des ateliers nationaux qui a pour objet de demander à l'Assemblée des éclaircissements sur la disparition du citoyen Emile Thomas. Cette pétition est conçue en termes convenables. Mais les explications ayant eu lieu hier, je crois pouvoir me contenter de faire insérer la pétition au procès-verbal. (Adhésion.)

La suite de l'ordre du jour appelle la discussion du projet de décret concernant les ateliers nationaux.

Le citoyen Paul Sevestre expose qu'une coalition existe entre les ouvriers contre la reprise du travail dans les manufactures et les ateliers privés. Ils exigent une augmentation de salaire. Ils appuient leurs prétentions sur les facilités que leur présentent les ateliers nationaux. Ils préfèrent le salaire quoique inférieur qu'ils touchent dans ces ateliers, à rentrer dans les ateliers privés au taux ancien, bien que de beaucoup supérieur à celui des ateliers nationaux. Il y a là un abus flagrant.

Il faut que les ouvriers sachent que les ateliers nationaux n'existent que pour les ouvriers sans ouvrage. Il ne faut pas que ces ateliers servent à faire désertir les travaux utiles, à désorganiser les manufactures, à favoriser les coalitions contre les patrons. (Très-bien.) L'honorable membre appuie d'ailleurs le projet de décret.

Le citoyen Joigneaux : Les ateliers nationaux ont été une excellente mesure ; ils ont rendu d'éminents services. Demander leur désorganisation serait une folie. Qu'on les réorganise, qu'on les étende, qu'on y exécute un travail utile, rien de mieux ; mais qu'on ne songe pas à les détruire. Il ne suffit pas de décréter le droit au travail, il faut le faire passer dans les faits.

Un membre donne lecture d'un discours écrit du citoyen Benoit (du Rhône), retenu chez lui par une grave indisposition.

Le citoyen Grandin prétend que le travail ne manque pas dans quelques fabriques ; ce qui manque, c'est la volonté des ouvriers. Des meneurs les empêchent de reprendre leurs travaux passés. On continue l'agitation dans des desseins qui doivent être signalés au gouvernement. (Mouvements divers.)

Le citoyen Trélat, ministre des travaux publics : J'ai vu depuis deux mois une grande quantité d'ouvriers. Eh bien ! je ne les ai point trouvés au-dessous de l'idée que je m'étais faite de leur moralité. J'ai reconnu parmi eux des preuves de délicatesse et d'abnégation dont vous seriez touchés, au milieu des misères qui les assiégent en ce moment.

Le citoyen Wolowski explique que la commission du travail n'a point prétendu abolir les ateliers nationaux ; elle ne prétend que substituer un travail utile à un travail dérisoire et coûteux. Elle est convaincue que des améliorations immédiates dans le sort des travailleurs est, en ce moment, impossible. Cela n'empêchera point la commission de chercher, pour l'avenir, tous les moyens de les rendre plus heureux. (Très-bien.)

Le citoyen Raynal : Ouvrier moi-même, je sais que ce ne sont point les vrais ouvriers qui descendent dans la rue. Les vrais ouvriers aiment l'ordre. Ils savent que l'ordre seul peut ramener la confiance et le travail.

La clôture est prononcée.  
L'assemblée passe aux articles du décret.

Projet de décret.

L'assemblée nationale.

Considérant que le travail des ateliers nationaux du département de la Seine est devenu improductif; que son maintien, dans les conditions actuelles, serait en contradiction avec une bonne administration de la fortune publique, avec le retour de l'ordre et la reprise des opérations industrielles ou commerciales; qu'il constituerait une aumône déguisée, et que le plus grand nombre des travailleurs inscrits aux ateliers nationaux, réclament eux-mêmes le moyen de gagner plus librement leur existence, et refusent de prélever plus longtemps sur la fortune publique des deniers qui n'appartiennent qu'aux orphelins, aux infirmes et aux vieillards. — Adopté.

Art. 1<sup>er</sup>. Le travail à la tâche sera substitué, sous le plus bref délai, dans les ateliers nationaux, au travail à la journée.

Il sera livré directement aux prix des devis, sans rabais et sans intermédiaires d'entrepreneurs, soit à des ouvriers associés, soit à des ouvriers isolés, suivant la nature des travaux. — Adopté.

Art. 2. Des crédits spéciaux seront ouverts aux ministères des travaux publics, du commerce et de l'intérieur, pour hâter, par voie d'avance et de prime, la reprise des travaux départementaux, communaux, ou d'industrie privée. — Adopté.

Art. 3. Les ouvriers séjournant depuis moins de trois ans dans le département de la Seine, et qui n'y justifient pas de leurs moyens d'existence, recevront pour eux et leurs familles une feuille de route avec indemnité de déplacement, dont partie sera payée pendant le trajet, et partie au lieu de leur destination. — Adopté.

Art. 4. Le présent décret sera applicable dans les villes ou communes des départements, sur la demande des conseils municipaux. — Adopté.

Les citoyens Mouraux et Brunet proposent des articles additionnels; Le citoyen Falloux, rapporteur, combat ces articles. Ils sont rejetés.

Le citoyen Leyraud propose une autre disposition additionnelle qui est adoptée.

L'ensemble du décret est adopté.

Le citoyen Perrée a la parole pour rendre compte de l'examen fait par la commission chargée d'examiner le projet de décret relatif aux relations entre l'assemblée et le pouvoir exécutif.

La commission propose de rédiger ainsi qu'il suit l'article 4 proposé par la commission exécutive :

Les dispositions militaires extérieures à prendre pour la sûreté de l'assemblée nationale, sont du ressort du pouvoir exécutif, sans préjudice pour les cas extraordinaires et d'urgence, du droit de réquisition directe réservé par les articles 83 et 84 du règlement. (Très bien ! très-bien ! — Agitation)

Le citoyen Labordère parle contre l'article.

La séance continue.

CHRONIQUE LOCALE.

Des scènes déplorables se sont passées hier dans notre ville. Des caisses d'armes ont été enfoncées et pillées à leur passage à Perrache par les travailleurs des chantiers nationaux. Au premier bruit, un escadron de dragons s'est transporté sur les lieux pour faire respecter l'ordre et la propriété; mais les ouvriers, se disposant sur-le-champ en bataillon carré, firent mine de vouloir se défendre, et les dragons, animés d'un sentiment que nous ne saurions trop louer, se sont retirés et ont laissé avancer la troupe de ligne qui est parvenue à saisir une trentaine de travailleurs, qui ont été conduits à la prison de Roanne, sous une imposante escorte de soldats.

On nous assure que dès le soir, une grande quantité des ouvriers arrêtés avaient été relâchés, et qu'il n'en restait que sept sous la main de la justice.

Dès que le calme fut un peu rétabli, le commissaire de police se livra à des perquisitions dans quelques maisons qui lui avaient été signalées, et il saisit une grande quantité d'armes et de munitions.

A ces faits nous ajouterons une observation : les ouvriers ignoraient entièrement que les caisses contiennent des armes. Deux individus, que nous ne craignons pas de nommer agents provocateurs, sont venus le leur dire, et les exciter à commettre ces excès, en leur reprochant leur lâcheté, leur faiblesse, etc. Le pillage à peine commencé, les provocateurs disparurent et la troupe arriva. Il y avait donc un télégraphe électrique communiquant de ces caisses aux casernes ? Ces armes n'étaient point escortées, contrairement à l'usage; on vient exciter les ouvriers au pillage, et la troupe est là au même instant comme par miracle ! Il y a là-dessous un mystère qu'on ne nous expliquera pas, mais que nous comprenons parfaitement. Les vrais coupables ne sont pas certainement sous la main de la justice.

Il y a eu aussi quelques visites domiciliaires faites directement par les militaires sans qu'ils fussent accompagnés d'un agent de police. On a désarmé des citoyens inoffensifs qui travaillent à la manufacture de tabac et sont restés étrangers à ces scènes de désordre. Ne voudrait-on pas user de ces moyens-là pour arriver peu à peu au désarmement des prolétaires ?

— Par arrêté du citoyen commissaire de la République, en date du 29 mai,

Les électeurs des communes de la Guillotière, de la Croix-Rousse, Vaise et Caluire sont convoqués à l'effet de procéder, le dimanche 18 juin prochain, à sept heures du matin, à la nomination, savoir :

La Guillotière, de trente-six conseillers municipaux, La Croix-Rousse, de vingt-huit conseillers municipaux,

Vaise, de vingt-trois conseillers municipaux,

Et Caluire, de vingt-trois conseillers municipaux.

— Notre ex-premier ténor, celui qui si longtemps n'a pu être remplacé sur notre scène, le célèbre Siran, vient de mourir à Lyon, où il était de retour depuis quelques jours seulement.

— Depuis 1830 nous n'avons pas vu faire la procession des Rogations dans notre ville. Mais le règne de la liberté va rendre au clergé et aux vieilles bigottes leurs beaux jours d'autrefois.

Ce qu'on n'eût osé tenter sous le règne de Louis-Philippe on l'essaie aujourd'hui, le plus simplement, du monde, il est vrai, sans bruit, sans grande pompe, sans apparat; mais on ne fait pas tout d'un jour; il est beau de dire : Nous avons fait un pas. La procession des Rogations a eu lieu hier, à St-Just, sur la place des Minimes, à six heures du matin.

— Hier, à 4 heures du soir, deux individus se sont introduits chez les demoiselles Chopard, marchandes modistes, rue des Chartreux, 35, sous prétexte d'acheter de la mousseline pour garnir des banquettes de théâtre. Le plus grand des deux fit un paquet de marchandises qu'il emporta avec précipitation en jetant 26 fr. sur le comptoir pour ce qui valait plus de 60 fr. Le saisissement des demoiselles Chopard a été tel qu'elles n'ont pu crier.

— A l'exemple des plâtriers et autres, les cordonniers se sont mis en grève pour obtenir une augmentation de salaire telle, qu'il ne serait plus possible de se chausser. Comme leurs devanciers, ils se transportent chez les cordonniers qui aiment le travail et l'ordre, afin de les empêcher de travailler ou de leur donner la moitié du bénéfice qu'ils réalisent; souvent ils ne se contentent pas des menaces, ils se portent encore à des voies de fait.

La plupart de ces ouvriers sont étrangers à Lyon et même à la France, et ce sont ceux-là qui sont les plus turbulents; il serait bon que l'autorité prit des mesures pour faire cesser un pareil état de choses.

Au citoyen rédacteur en chef du Peuple Souverain.

Lyon, le 31 mai 1848.

Citoyen,

Plusieurs journaux ayant parlé de l'arrestation d'un imprimeur lithographe demeurant rue St-Côme, sans désigner de numéro, et qui se serait rendu coupable d'impression de faux bons de subsistances de la mairie de Lyon, nous venons vous prier, citoyen rédacteur, de vouloir bien donner place dans les colonnes de votre estimable journal à la note suivante :

Notre imprimerie typo-lithographique, connue depuis plus de trente ans sous la dénomination de lithographie St-Côme, 8, pourrait, par des personnes de qui nous n'avons pas l'honneur d'être connus personnellement, être soupçonnée de ce crime odieux de lèse-humanité.

Vous comprendrez, citoyen rédacteur, combien un pareil soupçon compromettrait notre réputation, quelque accréditée qu'elle soit, et porterait atteinte à notre caractère d'imprimeurs honnêtes et probes!

Nous déclarons donc être complètement étrangers à cet acte inqualifiable.

Recevez, citoyen rédacteur, l'assurance de notre parfaite considération.

Salut et fraternité.

REY-SÉZANNE,

Imprimeurs typographes et lithographes, rue St Côme, 8.

Au citoyen rédacteur en chef du Peuple Souverain.

Lyon, 31 mai 1848.

Citoyen,

D'après les bruits qui se sont répandus dans nos chantiers au sujet des travailleurs de Miribel, qui, d'après les on-dit, faisaient un dégât des plus grands aux récoltes, nous avons cru, nous, travailleurs au chantier du Grand-Camp, faire notre devoir en nous transportant personnellement sur la commune de Miribel pour nous assurer des faits qui pesaient sur les travailleurs de Miribel. Une enquête a été opérée immédiatement chez plusieurs citoyens de Miribel et même de Neyron; ces citoyens sont Roberjon, propriétaire à Neyron, le citoyen Rollet, boulanger à Miribel, la citoyenne Guyot, propriétaire audit Miribel; en outre de ces citoyens, nous sommes parvenus à parler au citoyen maire de Miribel, qui nous a garanti une bonne conduite de la part des travailleurs de Lyon; de plus, la citoyenne Larue, femme du maire, nous a assuré qu'elle ne dormait tranquille que depuis que les Voraces étaient à Miribel. Tous les dégâts faits au chantier sont comme partout.

Le citoyen Larue, maire, nous a fait la réponse suivante : que le mal fait par les travailleurs ne portait que sur quelques poignées de broussailles, chose qui est insignifiante en présence du citoyen maire et de nous travailleurs du Grand Camp.

Les travailleurs de Miribel ont promis une police faite par eux pour maintenir l'ordre, et qu'il ne se déroberait rien aux environs du chantier.

Salut et fraternité.

Les délégués par nous-mêmes, HAGARIE, SABATIER, DREVET, MACHEBOEUF.

Certificat.

Je soussigné, maire de la commune de Miribel, déclare que les citoyens ouvriers travailleurs de Lyon, n'ont, jusqu'à ce jour, fait aucun mal aux récoltes; cependant aucun mal n'est pas le mot; mais disons peu de chose, pour ne pas recevoir un démenti. C'est pourquoi je leur ai délivré le présent.

Miribel, le 29 mai 1848.

Le maire, LARUE.

Au citoyen rédacteur en chef du Peuple Souverain.

Lyon, 31 mai 1848.

Citoyen,

Veillez insérer dans vos colonnes du premier numéro de votre estimable journal, afin d'être porté à la connaissance du public, le fait suivant :

Le 17 courant, nous étions trente-deux personnes sur le ponton de Belleville, qui attendions le premier bateau à vapeur de déesse pour nous amener à Lyon, qui était l'*Hirondelle* n° 5, capitaine Martin. Malgré les signes et les appels qu'on lui a faits à plusieurs reprises, ce bâtiment est passé sans s'arrêter pour nous prendre à son bord, ce qui nous a causé un retard de deux heures avec la pluie battante sur le dos; et plusieurs d'entre nous, qui avaient des effets à payer ou à comparaître devant les juges, n'ont pu y satisfaire à temps.

Depuis longtemps pareilles plaintes ont été portées à cet égard, et le commerce, notamment, demande que les bateaux à vapeur soient obligés de s'arrêter à tous les pontons des ports où il y aura des voyageurs à prendre.

Salut et fraternité.

Le délégué pour les 32 personnes, BINE,

Négociant en vins en gros, place des Célestins, 9.

Au citoyen rédacteur en chef du Peuple Souverain.

Lyon, le 31 mai 1848.

Citoyen,

Je vous prie de donner place, dans vos colonnes, à la lettre suivante que j'écris à l'*Union Nationale*.

Monsieur le rédacteur,

Vous avez accompagné ma lettre du 21 de ce mois de réflexions que je crois de mon devoir de repousser comme elles le méritent.

Vous dites : « M. Charavay se trouvait à Paris le 13 mai, donc c'était pour suivre les phases du complot Barbès, et instruire le club Central qui l'avait délégué »

S'il n'y avait là qu'un ridicule syllogisme, je ne prendrais pas la peine de le relever; mais il y a une dénonciation formelle, et je vous somme de prouver les faits que vous avancez.

Que sa majesté Henri V vous paie à tant la ligne pour calomnier les républicains, personne n'en doute, vous faites votre métier, vous gagnez votre argent; mais qu'il vous soit permis d'exercer impunément cette honorable industrie, voilà ce que je vous prie de ne pas croire.

Je ne veux pas vous traduire devant les tribunaux, mais je veux que l'opinion publique juge de la véracité et de la moralité de votre feuille, si vous n'appuyez pas par des faits vos allégations.

Votre but était bien facile à comprendre. Dans votre numéro du 21, vous annoncez que les citoyens Blanc (Félix), Ducléne, Gudin et moi, avions dû être arrêtés à Paris, quand rien ne pouvait le faire supposer; c'était déjà faire peser sur nous une suspicion; c'était dire implicitement: Il faut arrêter ces hommes; comment ne sont-ils pas déjà arrêtés? Ici, nos personnes vous importaient peu; ce qui vous importait en nous, c'étaient les quatre membres du comité Central, c'étaient les trois officiers d'artillerie de la garde nationale; vous brûliez de les voir compromis pour englober dans leur proscription et cette artillerie et ce comité, qui ne peuvent trouver grâce à vos yeux, et que vous cherchez à renverser, parce qu'ils sont composés de républicains. De quelque artifice que soient enveloppées ces indignes manœuvres, elles n'en sont pas moins évidentes pour tout le monde.

Il me serait facile de faire relever le tissu de platitudes dont la plus grande partie de vos réflexions sont composées, mais n'ayant pas de temps à perdre, je les laisse pour ce qu'elles valent.

J'ai bien l'honneur de vous saluer.

G. CHARAVAY.

Départements.

PAS-DE-CALAIS. — Des troubles ont éclaté à Ca'ais. La population a voulu s'opposer à l'embarquement de bestiaux achetés par l'Angleterre. La garde nationale et la ligne sont parvenues à protéger cet embarquement.

Le 25, à dix heures du soir, 4 compagnies du 25<sup>e</sup> de ligne, en garnison à Saint-Omer, ont reçu l'ordre de partir sur-le-champ pour Calais; on assurait que la garde nationale avait été désarmée.

NORD. — La Belgique vient de nous donner une preuve de son amitié pour la France. On se rappelle ce caporal du 74<sup>e</sup> de ligne si lâchement assassiné par un soldat belge, alors que le Français, sans armes, fuyait devant la mort qui le menaçait. On se rappelle aussi que sur la demande du gouvernement républicain, le chasseur flamand fut arrêté et mis en jugement. Eh bien! ce prétendu jugement a eu lieu, et l'assassin a été acquitté à l'unanimité, acquitté aux applaudissements de la foule réunie!!!

Telle est la justice flamande en ce qui touche nos nationaux. Un soldat assassin peut frapper nos frères sans crainte; il y a des tribunaux qui l'acquitteront et une population sans cœur qui applaudira à son acquittement.

Que doit faire le gouvernement français en présence d'un scandale aussi effrayant que celui qui vient d'être donné par le tribunal belge! (Messenger du Nord.)

On lit dans le *Peuple de Limoges* :

HAUTE-VIENNE. — « Nous nous demandons comment il se faisait qu'alors que Limoges était dans la plus grande tranquillité, non-seulement dans le département, mais encore sur d'autres points très éloignés de la France, mille bruits aussi absurdes les uns que les autres circulaient, à la même heure, sur la situation de notre ville. Quels sont les auteurs de ces lettres écrites à Paris, où nos honnêtes ouvriers étaient signalés à la France comme une armée de bandits, faisant du pillage et du vol une habitude. Quels sont les hommes qui répandaient le bruit à Bel-lac que nous marchions sur cette ville pour la brûler? Quels sont ceux qui portaient l'alarme dans les hameaux? les plus isolés de notre département? Quels sont ceux enfin qui allaient à Saint-Junien, à Aixe, exciter les soldats contre les ouvriers? »

« Tous ces faux bruits, ces nouvelles sinistres nous paraissent se rattacher à un vaste complot, dont le centre est à Paris.

« En entretenant la terreur, on détruit la confiance, on arrête la circulation. La misère augmente, et l'on

espère ainsi faire regretter au peuple les oignons d'Égypte. Quand la position des travailleurs ne sera plus tolérable, on fera le parallèle du passé et du présent, on exaltera les bonnes qualités du prince de Joinville, on promettra monts et merveilles de sa paternelle administration, et on tentera un nouvel essai de restauration.

**Italie.**

ROME, 25 mai. — Rien de nouveau à Rome où tout est parfaitement tranquille. Les élections de la capitale et celles de provinces connues jusqu'ici, sont très-satisfaisantes. Le célèbre Gioberti est ici et fêté par la population. Sa présence influera beaucoup sur la marche des affaires de ce pays. L'auteur du fameux ouvrage qui a anéanti l'influence des jésuites, ces janissaires de l'Autriche et du despotisme, est venu jouir de son triomphe. Il a bien mérité de l'Italie et du monde entier.

Nous avons aussi plusieurs députés et autres personnes marquantes de Naples, échappés à la catastrophe dont leur patrie a été le théâtre et qui avaient été accueillis à bord de notre escadre.

M. Lysimaque n'a pas hésité à les placer sous la protection de la République.

Honneur à notre marine! honneur à nos agents consulaires qui se dévouent pour venir au secours des malheureux, sans distinction de parti et de patrie!

Le général des troupes napolitaines employées à l'expédition italienne contre l'Autriche, ayant reçu l'ordre de ramener ses troupes à Naples, a refusé d'obtempérer, ainsi que l'amiral commandant la flottille napolitaine.

On lit dans la *Pallada* de Rome, ce qui suit :

« Civita-Vecchia, 22 mai.

« Ce matin s'est enfin embarqué sur le bateau à vapeur de guerre anglais le *Locust*, l'ex-ambassadeur d'Autriche et sa famille, en tout douze personnes parmi lesquelles M. Joseph Colomba, attaché à cette ambassade. Ce navire se rend d'abord à Corfou pour renouveler ses provisions de charbon, puis il continuera sa route pour Trieste.

— La *Gazette piémontaise* publie une proclamation du roi aux peuples de la Vénétie, et datée de Somma Campagna, le 25 mai, par laquelle il leur dit qu'ayant entrepris la grande tâche de la délivrance de l'Italie, il la poursuivra avec ardeur jusqu'à ce qu'elle soit achevée. Il les engage à avoir pleine confiance dans le succès de ses armes et à le seconder de tous leurs efforts; alors il ne sera plus douteux.

**Espagne.**

Madrid, 24 mai.

D'après les communications officielles du gouvernement, les corps d'insurgés de la province de Valence, commandés par Masip et Pego, viennent d'être détruits une seconde fois. Nous croyons, ainsi que nous l'avons déjà dit, que cette extermination se reproduira encore dans les journaux officiels jusqu'à ce qu'on apprenne enfin, ce qui est très probable, que les vaincus en ont un bon nombre fini avec leurs exterminateurs.

A Malaga on a fait de nombreuses arrestations parmi les personnes notables soupçonnées de conspiration.

Les journaux ministériels sont pleins de listes ridicules de personnes qui sont prêtes à mettre au service de la reine leur vie et leur fortune. Mais ce qu'il y a de curieux, c'est que ces chauds patriotes, ces modèles de chevalerie, sont parfaitement inconnus; l'obscurité de leur nom n'a pas dépassé le seuil paternel, si encore ils ont le bonheur d'en posséder. Déjà il se fait parmi eux un pas rétrograde, car un journal annonce que plusieurs de ces dévoués sont disposés à rendre publique la manière honteuse et déloyale avec laquelle on leur a extorqué leurs signatures pour une farce aussi stupide.

Toutes les conversations roulent sur la question anglaise. Nos savants diplomates affirment qu'ils ne sont pas inquiets sur sa solution, car, disent-ils, nous n'avons donné les passeports à M. Bulwer que pour le dérober à l'irritation qui existait contre lui; mais c'est une fausseté insigne. Celui qui redoute le plus l'irritation populaire, c'est Narvaez, qui ne peut sortir sans une forte escorte, et qui est en outre entouré, précédé et suivi de détachements de sa police particulière.

Il est inutile de vous dire que Madrid est toujours en état de siège.

L'ordre et la tranquillité des juste milieu règne dans la capitale espagnole.

Le colonel Ignacio Gurrea, ancien aide-de-camp d'Espartaco, après avoir été exilé de Logrono à Bilbao, vient d'être arrêté et conduit prisonnier à Saint-Sebastien. Le seul crime qu'on lui reproche, ce sont les anciens services qu'il a rendus à la cause de la liberté.

(Le peuple de Bayonne.)

**Allemagne.**

TYROL. — Inspruck, 25 mai. — L'archiduc Jean est arrivé ici hier; on attendait aussi le roi régnant de Bavière.

Une députation de la Bohême, composée de 26 messieurs, est arrivée.

Vienne, 22 mai. — Les murs de Vienne sont couverts d'affiches qui demandent le retour de l'empereur. L'attachement dynastique domine tout autre intérêt.

La *Gazette officielle* annonce que pour le moment, vu les circonstances, la banque n'échangera que les billets de 25 florins; pour faciliter l'échange on émettra des billets de 1 et de 2 florins.

Cette publication a été faite le 21 mai.

**Prusse.**

Berlin, 25 mai. — Nous apprenons d'une source digne de foi, dit le *Correspondant de Vremberg*, que les négociations de paix avec le Danemark ont déjà annoncé les résultats suivants: à savoir, que les troupes fédérales se retirèrent derrière l'Eider. Schleswig restera neutre, et Rendsbourg recevra une garnison fédérale.

Ensuite la province de Schleswig sera divisée comme la province de Posen, en élément allemand et danois, et il y aura échange de territoires. La partie allemande sera incorporée au Holstein, et par là fera partie de la confédération germanique. La partie danoise retournera

à la couronne de Danemark. C'est, au reste, la province de Lauerbourg qui est la cause des plus grandes difficultés. Le Danemark paiera une juste indemnité pour le dommage causé au commerce.

D'après la *Gazette nationale*, la base de la convention conclue entre la Prusse et le Danemark est, d'une part, renonciation à la contribution du Jutland et retraite des troupes prussiennes sur la Sohbée, et d'autre part, levée de l'embargo mis sur les navires allemands.

PRUSSE. BERLIN, 26 mai. — Nous venons de recevoir par voie extraordinaire, la nouvelle que l'empereur d'Autriche a invité tous les corps diplomatiques de Vienne à se rendre à Inspruck et décrète la suppression de l'Université de Vienne.

— On nous écrit de Schleswig que le général de Wrangel a retiré ses troupes du Jutland et arrêté la perception de la contribution.

— Nous apprenons d'une source authentique que la Russie a déclaré au cabinet prussien que si ses troupes n'évacuaient pas le Jutland, elle considérerait cette circonstance comme un *casus belli*.

— Avant-hier soir cent trente députés de l'extrême gauche se sont réunis à l'hôtel de Russie et ont résolu de demander au gouvernement s'il était vrai qu'une force militaire imposante fût concentrée en ce moment autour de Berlin, et de protester en cas d'affirmation.

**Autriche.**

Vienne, 22 mai. — Hier soir, trois incendies ont éclaté dans la ville. Un magasin militaire est devenu la proie des flammes. On attribue ces désastres à la malveillance.

Un des incendiaires a déclaré qu'un homme bien mis lui avait donné de l'argent.

**Angleterre.**

LONDRES, 29 mai. — La condamnation contre M. John Mitchell à la déportation pour quatorze ans a été prononcée samedi. Le même jour, à 4 heures de l'après-midi, le condamné était placé à bord d'un bateau à vapeur conduit à Spike-Island-Cork, avant sa déportation définitive. Ce que possédait M. Mitchell a été saisi par la couronne pour être mis sous le séquestre, au bureau de l'United Irishman, à Trinity-Street. En partant, M. Mitchell ne portait pas l'habit des condamnés; il avait le même vêtement que le jour de son procès. Des souscriptions sont ouvertes pour sa femme et sa famille.

Il y a eu quelque mouvement, mais le tumulte a bientôt été réprimé. On a parlé d'arrestations, cependant aucune n'a eu lieu.

On lit dans le *Standard* :

« L'intérêt qui s'attache à la question relative à M. Bulwer est accrue par le renouvellement du bruit d'il y a quelques semaines, que lord Palmerston se retirerait du département des affaires étrangères, et qu'il serait remplacé par le comte de Clarendon, le gouvernement de l'Irlande devant être dévolu à lord Hardinge. Ce bruit gagne de la consistance dans la cité. Le dernier choix, surtout pour l'Irlande, serait parfaitement approprié à la situation actuelle de ce pays. Toutefois, ces rumeurs semblent exercer peu d'influence sur les cours des fonds publics.

« Dans la séance de la chambre des communes du 26, M. Ward a annoncé qu'une réduction de 600,000 liv. sterl. serait faite dans le budget de la marine de l'année prochaine.

« La princesse Sophie, fille de Georges III et tante de la reine, est morte samedi, à 6 heures 1/2 de l'après-midi, à sa résidence de Kennington. »

**NOUVELLES DIVERSES.**

— Les dernières correspondances nous apportent des nouvelles particulières de la république de Venezuela. Le général Monagas venait d'être installé à Caracas, en qualité de président, par les chefs de la révolte. L'armée lui avait fait sa soumission, et le pays commençait à éprouver un peu de calme. Cependant, le général Paez tenait toujours la campagne, et recrutait partout des forces avec lesquelles il espérait pouvoir attaquer prochainement la capitale. Une affaire qui aurait pu avoir des conséquences sérieuses a donné à notre représentant l'occasion de faire valoir le nom de la France. Un grand nombre d'étrangers, parmi lesquels se trouvent des Suisses, se sont placés sous la protection du pavillon français. Des soldats, ayant maltraité un négociant suisse et l'ayant traîné en prison sans motifs, notre consul général, M. David, se rendit au palais, réclama énergiquement contre un pareil acte et obtint du président Monagas la liberté immédiate de la personne arrêtée et la punition des soldats coupables d'un semblable attentat. (Courrier Français.)

— Nous avons reçu une lettre de Papéiti à la date du 20 octobre. La paix continuait à régner à Taïti à cette époque; les indigènes achevaient de relever les maisons renversées par la guerre, et se livraient avec assiduité à la culture; de sorte qu'on espérait voir bientôt l'abondance succéder à la disette.

« Pomaré, dit notre correspondant, est la plus douce et la plus soumise des femmes. Elle obéit maintenant aux autorités françaises avec la même ponctualité qu'elle mettait à obéir autrefois au missionnaire anglais. Longtemps elle a été commensale de la maison du gouverneur, et elle manifestait chaque jour son goût pour notre civilisation, par la manière dont elle savait apprécier la cuisine française. La position intéressante où elle s'est trouvée pour la neuvième fois, l'a obligée à désertir le gouvernement. Elle s'est retirée à la campagne. La maturité de l'âge a apporté de grands changements dans la physionomie de sa cour. Elle n'est plus entourée, comme autrefois, d'une bande joyeuse et chantante de beautés sauvages, mais non cruelles. Sa cour se compose d'une demi-douzaine de femmes d'un âge respectable, au milieu desquelles on remarque une bosue et une albino, et de cinq ou six industriels blancs ou rouges, qui s'efforcent, chacun de son côté, d'attirer à soi la plus grosse part possible des 25,000 fr. de liste civile que la France a accordés à Pomaré jusqu'à ce jour. Quant à la masse de la population indigène, elle devient

de plus en plus indifférente à sa souveraineté, et se soumet avec assez de docilité, à défaut de zèle, l'impulsion au travail et à l'ordre que le gouverneur cherche à lui communiquer. » (Constitutionnel.)

**Tripots et maisons de jeu.**

On lit dans le *Constituant* de Toulouse :

Une descente a été faite avant-hier au soir dans un tripot de la rue Saint-Rome, par les citoyens Sacarel, substitut du procureur de la République, et Telmont, commissaire de police.

Une trentaine de personnes étaient rangées autour des tables, occupées à jouer, quand, vers les dix heures et demie, un individu se précipite dans le salon principal, s'élance sur l'argent du banquier et jette l'écharpe sur les cartes. La panique est générale; on renverse les chaises, on court à la porte; mais les mesures étaient bien prises; les portes sont fermées, gardées, et en outre, il y a en bas un piquet de sergents-de-ville. Inutile de fuir. Aussi, chacun de reprendre du calme et d'attendre. Le citoyen Telmont entre dans la salle, et s'apprête à dresser procès-verbal; il fait appeler le chef de l'établissement. Ce tripot, s'étant décoré du nom de Société Lyrique, le commissaire de service se présente; il déclare ses noms, et exhibe l'acte qui autorise la soi-disant Société Lyrique à tenir ses séances à toute heure du jour et de la nuit. Après lecture faite, le citoyen Telmont prend les noms de toutes les personnes présentes, et les laisse partir ensuite. On compte les écus, et on les empoche comme pièces de conviction, au grand déplaisir du banquier, qui se voit enlever son argent d'un coup de filet, et à qui on a foulé le petit doigt pour le déposséder. Au premier mouvement, une foule innombrable se presse aux abords du tripot, et tous ceux qui ont été pris sont obligés de traverser cette foule pour retourner chez eux.

Chose incroyable! nous pouvons affirmer que dès que le cortège de la police a eu quitté les lieux, la partie a repris de plus belle.

**Le Ballon du 15 mai.**

Le grand ballon pavoisé, lancé du Champ-de-Mars le jour de la fête de la Concorde, a pris terre dans l'après-midi de dimanche sur le territoire de la commune de Puiseaux, département du Loiret, à 100 kilomètres S. E. de Paris. L'arrivée de cet immense édifice doré sur toutes les coutures, et portant la double devise de la fête du jour, a été accueillie par les habitants aux cris de *Vive la République!* Sa descente a occasionné une certaine émotion, avant que la machine s'arrêtât définitivement contre deux ormes bordant la route de Puiseaux à Grangermont. Il s'est rencontré d'abord des femmes et des enfants qui ont bravement fui devant le ballon courant aussi vite qu'eux, bondissant dans la campagne, et qui semblait les poursuivre.

Indépendamment des papiers contenus dans l'élégante corbeille, placée au centre du cercle portant les drapeaux des principales puissances, cette corbeille renfermait sept à huit sacs remplis de sable et destinés à lester l'appareil. Cette circonstance a amené dans la soirée un singulier incident. Des paysans, trompés par l'apparence, ont cru que ces sacs contenaient des espèces d'or ou d'argent; et l'un d'eux, qui s'était emparé de la corbeille, des drapeaux et des sacs, refusait de les rendre sans avoir reçu une récompense proportionnée à la valeur du trésor qu'il croyait lui être tombé du ciel. M. Dupuis Delcourt, qui avait eu à se louer grandement de l'empressement des autorités et de l'obligeance des habitants, notamment de celle de M. Blanchard, a cependant été forcé de recourir à l'intervention du maire et du juge de paix de Puiseaux. Ces deux honorables magistrats ont eu beaucoup de peine à faire entendre raison à leur rétif administré, et celui-ci, rendant d'assez mauvaise grâce les objets restés entre ses mains, et tout en recevant l'honnête gratification que M. Dupuis Delcourt s'était empressé de lui offrir, conserva et garde peut-être en ce moment la figure d'un homme qui doute encore si dans cette affaire il n'a pas été volé.

**ANNONCES.**

**AVIS.**

La personne de Grenoble qui aurait loué il y a cinq ou six mois une voiture au nommé Châtelain, voyageur de commerce, peut la faire réclamer, en écrivant à ce sujet, à M. Valentin, marchand de chevaux, rue Malesherbes, à Lyon. Ce voyageur est né décédé depuis trois mois, la voiture est restée entre les mains de ces Messieurs.

**Bourse de Paris, 30 mai 1848.**

		Cours de clôture.		Compt.	fin c.
5 0/0 comptant, 69, 75	5 0/0 fin cour. 69, 75	Saint-Germain, ..	..	..	..
4 1/2 d' 39	4 0/0 fin c. 35.	Versaille (rive droite),	120	..	..
3 0/0 d' 48, 50	3 0/0 fin c. 43, 50.	do (rive gauche),	100	..	..
Banq. de France 1505.	4 canaux 763.	Paris, Orléans,	365	..	..
Banq. du tr. 50 1/2 0/0.	Oblig. de la ville 1162.	Paris, Rouen,	405	..	..
		Rouen Havre,	205	..	..
		Marseille, Avignon,	225	..	..
		Strasbourg, Bâle,	87 30	..	..
		Centre,	264 25	..	..
		Amiens, Boulogne,	..	..	..
		Orléans, Bordeaux,	398	..	..
		Nord,	513	..	3365
		Paris, Lyon,	314	..	..
		Paris, Strasbourg,	355	..	..
		Tours, Nantes,	357 50	..	..
		Montreuil,	..	..	..
		Dieppe,	170	..	..
Rente de Naples, 70.	Vienne, ..				
Empr. Romain, 56.	Piémont, 880				
5 0/0 Portugais, ..	Haiti, ..				

Le Directeur-Gérant, FAURES.

LYON.—IMPRIMERIE DE MOUGIN-RUSAND, aux halles de la Grenette.